

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

dans le cadre du Brevet Professionnel Forme et Force du CESA
(BPJEPS AGFF mentions C et D)

le CESA est une école de formation habilitée par la DRJS Ile de France
(7 Organismes habilités en IDF : UCPA, IMF, GTF, CRIFO, CREPS, IPMS, CESA)



La formation BP se déroule de juin 2009 à mai 2010

Cette formation se déroule selon le principe de l'alternance :

- à l'école les mercredi et jeudi
- en entreprise les lundi, mardi vendredi et samedi

Chaque semaine, le stagiaire effectue 20 heures en entreprise et 15 heures en centre de formation
Lors des semaines de vacances scolaires, le stagiaire effectue 35 heures en entreprise

soit 9 semaines à 35 heures en entreprise pour la formation BP

Dans le cadre du contrat pro, le stagiaire peut exercer les activités suivantes :

- animation de cours collectifs
- animation du plateau de musculation
- participation au fonctionnement de la structure

En entreprise, le stagiaire est accompagné par un tuteur (éducateur sportif), pour des actions de formation.

La formation du stagiaire est prise en charge par l'organisme collecteur (OPCA).

Le stagiaire et l'entreprise ne financent pas la formation.

C'est l'OPCA (AFDAS, AGEFOS, UNIFORMATION, OPCAM...) auquel l'entreprise cotise pour la formation professionnelle, qui finance la formation après montage du dossier de prise en charge par l'organisme de formation.

QUELQUES POINTS DE REPÈRES :

Le stagiaire en contrat de professionnalisation reste financièrement très intéressant par rapport au coût d'un éducateur diplômé.
exemples :

coût global d'un éducateur sportif diplômé				
exemples de taux horaire brut en €	nombre d'heures par semaine	salaire brut	cotisations patronales	coût global pour l'entreprise
15	22,5	1 461 €	599	2 061 €
20	22,5	1 949 €	799	2 747 €
25	22,5	2 436 €	999	3 434 €

coût d'un stagiaire en contrat pro pour l'entreprise					
profil	nombre d'heures par semaine	% SMIC	salaire brut	cotisations patronales*	coût global pour l'entreprise
-26	22,5	70%	926	0	926 **
-26 Bac	22,5	80%	1058	0	1058 ***
+26	22,5	100%	1322	0	1322 ***

temps de travail en entreprise du stagiaire :
semaine type : 20h
semaine vacances scolaires : 35h
moyenne sur l'année : 22h30

*Pour aider les petites entreprises qui veulent embaucher en 2009, une aide exceptionnelle leur permet désormais d'exonérer totalement de charges patronales toute embauche réalisée au niveau du SMIC depuis le 4 décembre 2008.
www.zerocharges.fr

** prime annuelle de 2000 € dans le cadre du plan jeunes

*** prime annuelle de 1000 €

plan jeunes : http://www.lemonde.fr/archives/article/2009/04/24/plan-jeunes-nicolas-sarkozy-defend-une-logique-d-investissement_1184890_0.html